

Sujet : Modif 3 PLUiH

De : Marcellin CORVAISIER - Caulnes <m.corvaisier@caulnes.fr>

Date : 10/02/2024, 10:29

Pour : Claire JEUSSELIN <c.jeusselin@dinan-agglomeration.fr>

Copie à : Valerie NOGUES - Caulnes <v.nogues@caulnes.fr>

Bonjour,

Je vous transmets la délibération de la Mairie de Caulnes concernant la 3^{ème} modification du PLUiH.

Je joins les fiches pour les changements de destination de bâtiments agricoles.

J'ai une question concernant l'OAP créée. Le Conseil municipal avait souhaité fixer une densité de 25 logements à l'hectare et la fiche dans le dossier fait apparaître une densité de 30 logements à l'hectare. En revanche, les deux affichent le même nombre de 6 logements.

Bonne journée,



Marcellin CORVAISIER
Directeur général des services
Mairie de Caulnes
02 96 88 70 31



— Pièces jointes : —

20240125122404.pdf	807 Ko
2024-004_Modif 3 PLUiH.pdf	97,2 Ko